



« Habiter mieux en Pays d'Ancenis », c'est le bon moment pour en profiter !

En 2014 et pour une durée de 3 ans, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) s'est associé au plan de rénovation énergétique lancé par l'Etat en créant le programme « Habiter mieux en Pays d'Ancenis ». Ce dernier arrive à échéance fin décembre 2016. Sa prolongation est toutefois à l'étude.

Isoler sa toiture ou ses murs, changer sa chaudière ou installer des fenêtres à double vitrage... Le programme Habiter Mieux en Pays d'Ancenis combine aide financière et accompagnement personnalisé afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie. L'aide financière est apportée par différentes structures comme l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département, la COMPA, la Région, les caisses de retraite... L'accompagnement personnalisé est conduit par le bureau d'études CitéMétrie, missionné et financé par la COMPA. CitéMétrie guide gratuitement les propriétaires tout au long du programme, du diagnostic technique à la proposition de scénarii de travaux en passant par le dépôt des dossiers de subventions, pour terminer par la visite de fin de travaux.

Pour bénéficier du programme, différents critères d'éligibilité sont requis pour les propriétaires occupants : conditions de ressources, réalisation de travaux permettant un gain d'économie d'énergie de minimum 25%.

Renseignements :

CitéMétrie, par téléphone au 02 85 52 33 31 ou par mail habitermieux@pays-ancenis.com

Rendez-vous sur le site de la COMPA : www.pays-ancenis.com